

Fontenay-sous-Bois, le 15 Décembre 2020

**Objet : Modalités de réservation aux accueils de loisirs – Vacances d'Hiver 2021**

Madame, Monsieur,

**Les modalités de réservation pour les vacances scolaires**

- ✓ La participation de votre enfant à l'accueil de loisirs repose sur une **réservation obligatoire**,
- ✓ **La réservation se fait à la journée complète** avec restauration,
- ✓ Si vous avez effectué une réservation mais que votre enfant ne vient pas, un justificatif (certificat médical, arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation) devra être transmis à la Caisse des Écoles dans le mois en cours,
- ✓ Si vous n'avez pas effectué de réservation **votre enfant sera accepté dans la limite de la capacité de l'accueil de loisirs**, en contrepartie d'une majoration de 30% par jour de présence,

**Comment effectuer la réservation ?**

Elle doit se faire en remplissant obligatoirement le formulaire de réservation joint au courrier en cochant le ou les jours auxquels vous souhaitez que votre enfant participe à l'accueil de loisirs. Le formulaire est également téléchargeable sur le site de la ville [www.fontenay.fr](http://www.fontenay.fr).

**Le formulaire est à remettre au responsable de l'accueil de loisirs de votre école du 04 au 22 Janvier 2021**

En cas de difficulté, vous pouvez solliciter l'équipe d'animation de l'école fréquentée par votre enfant, qui pourra vous conseiller dans votre démarche.

**Les horaires d'ouverture**

Les enfants sont accueillis de 7h30 à 18h30. Les familles peuvent déposer leur(s) enfant(s) **de 7h30 à 9h** et venir les **chercher à partir de 17h jusqu'à 18h30**,

Ces horaires peuvent varier légèrement selon le programme de sortie et les horaires de retour des enfants sur l'accueil de loisirs.

### **La facturation**

Elle repose sur la réservation préalable obligatoire et sera transmise le mois suivant. Si une réservation a été effectuée mais que votre enfant n'est pas présent, la ou les journées vous seront facturées sauf en cas d'absence justifiée (certificat médical, arrêt de travail, bulletin d'hospitalisation).

**Les justificatifs sont à transmettre par voie postale ou à déposer à la Caisse des Écoles, le mois en cours** - 4, esplanade Louis-Bayeurte 94125 Fontenay-sous-Bois cedex.

### **Attention :**

*Si votre enfant a un PAI, une nouvelle procédure est mise en place pour toutes les vacances scolaires depuis les vacances d'Automne 2019. Veuillez-vous rapprocher du service Prévention Santé Enfants (ou du- de la directeur-trice de l'accueil de loisirs pour connaître cette modalité.*

**Important ! Les réservations pour les vacances de Printemps s'effectueront du 01 au 26 Mars 2021.**

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter votre accueil de loisirs ou la Caisse des Ecoles au 01 49 74 74 09.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**La Caisse des Écoles**